

## **Interpellation de M. Toussaint et Mme Van Offelen : Protégeons nos vélos !**

**Mme Van Offelen** félicite le Collège pour la démarche volontariste dont il a fait preuve pour encourager la pratique du vélo à Uccle dans le cadre d'une politique de multimodalité.

En effet, beaucoup d'Ucclois possèdent déjà un vélo. D'autres souhaitent en acquérir un pour leurs déplacements. La prime pour l'achat d'un vélo électrique ne peut que les inciter à se mettre en selle.

Cependant, la crainte de subir un vol en décourage plus d'un, surtout quand le vélo présente de la valeur, comme c'est le cas des vélos électriques.

Par cette interpellation, Mme Van Offelen et M. Wyngaard souhaitent évoquer la problématique du vol de vélos et présenter quelques propositions visant à endiguer ce fléau, car il s'agit d'un phénomène en recrudescence à Uccle.

**M. Toussaint** précise que selon les statistiques, la Belgique a enregistré en 2016 plus de 34.000 plaintes pour vol de vélo, soit environ 100 par jour. Ces données statistiques attestent une recrudescence des vols déclarés en Wallonie et à Bruxelles, contrairement à ce qui se passe en Flandre.

Les statistiques de la police fédérale indiquent qu'entre 2013 et 2016, la moyenne annuelle de déclarations de vol de vélo s'élevait à environ 130. On note une nette augmentation des vols pour 2017, avec déjà 121 déclarations de vélos volés pour les 6 premiers mois. D'après le porte-parole de la zone de police, « cette tendance va continuer à augmenter ; de fait, ces dernières années ont vu le nombre d'adeptes du vélo drastiquement augmenter, ce qui amène forcément plus de vols ; ce qui évolue aussi, c'est la valeur des vélos, attirant dès lors davantage de voleurs ».

On estime que 28 % des victimes ont fait une déclaration à la police.

L'ampleur du phénomène excède donc les limites observables dans les statistiques.

Selon un rapport du GRACQ (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens), la commune d'Uccle est confrontée à un plus grand nombre de vols de vélos dans l'espace privé : communs d'immeubles, garages, caves. Ceci a été confirmé par la police locale, interrogée sur ce point par M. Toussaint et Mme Van Offelen. La police d'Uccle a aussi signalé que des vélos sont régulièrement ramenés aux commissariats. Cependant, les propriétaires de vélos volés ne peuvent être identifiés. Après quelques jours, ces vélos sont envoyés au dépôt régional. Quoique des centaines de bicyclettes y soient répertoriées, ce service reste méconnu des citoyens et des services communaux. Or, les recherches de vélos volés peuvent être effectuées par internet.

**Mme Van Offelen** précise qu'en matière d'identification des vélos, la presse a fait écho des limites de la technique de la gravure. En effet, le même numéro national peut être gravé sur plusieurs vélos et il n'existe aucun répertoire des vélos volés. Mme Van Offelen et M. Toussaint ont appris qu'une nouvelle initiative a vu le jour : le vélo-pass, développé par l'ASBL Traxio. M. Toussaint et Mme Van Offelen ont pris contact avec cette ASBL Traxio afin d'en savoir davantage. Le vélo-pass est un code d'identification unique, couplé à un code QR, à apposer sur le cadre. Ce numéro est associé à une base de données permettant d'identifier le vélo : type, marque, année, caractéristiques. Le propriétaire d'un vélo enregistré peut ainsi signaler le vol de sa monture et l'acheteur peut facilement vérifier qu'un vélo disponible à la vente n'a pas été répertorié comme volé. Il faudra passer par du personnel agréé pour avoir accès à la base de données et procéder à l'enregistrement d'un vélo à l'aide du vélo-pass. Il semblerait que les vélocistes (marchands de vélos) soient les personnes les plus appropriées pour cette tâche.

Parmi les mesures prises par la commune pour la prévention du vol, il y a lieu de souligner :

- l'investissement de la commune dans l'installation de nombreux arceaux de vélos, en particulier dans les centres commerciaux, aux abords des bâtiments communaux, des centres culturels et sportifs, des écoles, ainsi qu'à l'occasion du réaménagement de voiries, comme l'avenue Brunard ; l'installation de box sécurisés dans l'espace public, qui constitue également une excellente initiative ; l'obligation d'aménager des stationnements « vélos » dans le cadre des nouveaux permis d'urbanisme ;

- la vigilance accrue des policiers et gardiens de la paix et les caméras de surveillance dans les lieux fréquentés ;
- La gravure de vélo avec le numéro national du propriétaire par les gardiens de la paix, au parvis Saint-Pierre lors de la journée sans voiture.

Face à ces constats, M. Toussaint et Mme Van Offelen proposent l'adoption des mesures suivantes, à titre de complément des mesures prises par la commune.

- Dans un premier temps, diffuser très largement des conseils préventifs afin d'éviter les vols de vélos, en particulier lors de la remise de la prime pour acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), que ce soit dans les bureaux de la police locale, à la Maison communale, sur le site internet de l'administration communale, dans le magazine Wolvendael, auprès des écoles. Les conseils en matière de prévention se trouvent sur différents sites et sont disponibles sous forme de brochures. Il faudra en particulier attirer l'attention des Ucclois sur le vol de vélos dans l'espace privé. Il conviendrait aussi de mieux informer les Ucclois sur la possibilité, peu connue, d'effectuer une déclaration de vol en ligne ainsi que sur l'existence d'un site « Vélos retrouvés ».
- Promouvoir l'utilisation du système d'identification vélo-pass, dès qu'il sera pleinement opérationnel.
- Envisager, si nécessaire, la préparation d'un plan d'action et de communication sur les vols de vélos en collaboration avec différents partenaires, parmi lesquels figure la police locale. Cette problématique figure d'ailleurs dans les priorités du plan zonal de sécurité 2014-2019 de la zone de police.

**M. Wyngaard** remercie Mme Van Offelen et M. Toussaint pour les propositions émises dans le cadre de leur interpellation.

L'évolution des statistiques en ce domaine a de quoi susciter des inquiétudes. De nombreux cyclistes estiment qu'il ne sert à rien de se rendre au commissariat. Ils ignorent souvent qu'il est possible d'effectuer cette démarche en ligne. Le pourcentage de vélos retrouvés est extrêmement faible. La mise d'un cadenas sur les vélos stationnés à domicile est loin d'être une précaution inutile car sans cette protection, il suffit d'un bref instant aux voleurs potentiels pour s'introduire dans le garage ou le couloir d'entrée de l'immeuble afin de dérober le vélo convoité.

Le groupe Ecolo soutient donc avec enthousiasme la proposition de Mme van Offelen et M. Toussaint.

**M. le Président** confirme les données attestant une augmentation des vols de vélos. Ce phénomène est dû à l'augmentation du nombre de vélos en circulation ainsi qu'à l'importance croissante prise par ce mode de transport, jadis réservé aux loisirs et devenu aujourd'hui un outil de mobilité quotidien.

Le Plan stratégique de prévention et de sécurité, fruit d'une collaboration entre les communes et le SPF Intérieur, a fait du vol de vélos une de ses priorités.

Selon M. le Président, il faut tenir compte de l'évolution des techniques dans le domaine de l'identification des vélos et ne pas se cantonner à celle de la gravure.

Dans le domaine de la Prévention, les gardiens de la paix collaborent avec le service Mobilité afin d'apposer des autocollants indiquant comment attacher son vélo de manière sécurisée sur les arceaux. Les gardiens de la paix étiquettent aussi les vélos présumés abandonnés à l'aide de l'autocollant « cyclo ». La cellule des gardiens de la paix transmet à la police la liste des vélos ainsi étiquetés, dont on procède à l'enlèvement si leurs propriétaires ne se manifestent pas endéans trois semaines.

Les gardiens de la paix gravent également les vélos lors d'événements tels que la journée sans voiture, à la demande des citoyens. L'action menée dans le cadre de cette manifestation est épaulée par un stand où sont distribuées des brochures relatives au choix des cadenas et à la manière de les utiliser. Les citoyens sont encouragés à porter plainte systématiquement lorsqu'ils sont victimes d'un vol.

En matière de techno-prévention, un agent de l'administration communale conseille régulièrement les particuliers pour la sécurisation des caves.

Le service Prévention va aussi solliciter des renseignements sur le vélo-pass, qui constitue assurément une option à retenir.

M. le Président souligne aussi l'intérêt du free-floating, qui permet de promouvoir le transport en vélo tout en résolvant le problème du stockage, d'autant plus crucial que les personnes les plus susceptibles

d'être intéressées par le transport en vélo habitent en général en appartement et sont dépourvues de garage.

La société avec laquelle la commune d'Uccle était en contact pour le free-floating est malheureusement tombée en faillite. Ses responsables ont prétendu que leur firme a été victime d'actes de vandalisme. Cependant, aucune plainte de cette nature n'a fait l'objet à Uccle d'un dépôt de leur part. En réalité, c'est l'adoption d'un mauvais plan financier qui a amené cette entreprise à arrêter ses activités dans les différentes villes où elle était implantée.

Cependant, M. l'Echevin Biermann et M. le Président ont rendez-vous la semaine prochaine avec les responsables d'une autre société privée qui présente l'avantage de proposer des vélos électriques dans le cadre d'un service de free-floating. Vu la topographie particulière du territoire communal, la mise en place d'un système de vélos électriques partagés serait particulièrement opportune.